

rité sont rappelés dans la notice biographique publiée par M. Parisot, dans une brochure de M. Achille de Jouffroy, fils de l'inventeur (Paris 1839), dans les pièces justificatives annexées à cet ouvrage. M. Warden, dans un article que contient la *Biographie universelle*, sur Robert Fulton, reconnaît aussi que le marquis de Jouffroy avait fait sur la Saône, à Lyon, de nombreuses expériences avec un bateau de 150 tonneaux, dont la pompe à feu était l'unique moteur et que la Révolution seule l'empêcha de poursuivre le privilège exclusif qu'il sollicitait. Enfin, M. Arago a fait imprimer dans l'Annuaire du Bureau des Longitudes pour 1829, un mémoire dans lequel il proclame lui-même les droits de l'inventeur français, « comme si, par l'organe de son savant secrétaire, l'Académie des Sciences eût voulu réparer l'iniquité impolitique qu'elle avait commise, il y a un demi siècle. » Un extrait de la dissertation de M. Arago ne sera pas déplacé ici.

« M. Périer est le premier qui ait construit un bateau à vapeur, en 1775. Un voyage de M. Ducret, imprimé en 1777, renferme la discussion des expériences auxquelles cet ingénieur avait assisté ; leur date est ainsi constatée authentiquement. Des essais sur une plus grande échelle furent faits en 1778, à Baume-les-Dames, par M. de Jouffroy. En 1781 (il y a sans doute erreur dans cette date, c'est en 1783), M. de Jouffroy, passant de l'expérience à l'exécution, établit sur la Saône, à Lyon, un grand bateau à vapeur qui n'avait pas moins de quarante-six mètres de long, et de quatre mètres cinq centimètres de large. Le ministère d'alors adressa à l'Académie des sciences, en 1783, le procès-verbal des résultats favorables donnés par ce bateau, dans la vue de décider si M. de Jouffroy avait droit au privilège exclusif qu'il réclamait. MM. Borde